



## Menu à la carte et livraison à domicile !

En préalable à la négociation, la FNPOS CGT a rappelé à l'Employeur lui avoir adressé ses revendications par courrier du 13 avril 2022 et fait remarquer qu'il n'en a pas tenu compte dans son projet de protocole.

Tout au long de cette nouvelle RPN, l'Employeur soutenu et entraîné par certaines organisations syndicales reste fidèle à sa ligne de conduite.

### Vers l'infini du travail à distance et au-delà !

Le travail à distance est sa gondole de vitrine pour « attirer et fidéliser les salariés ». Venez bosser chez nous... Euh enfin, non, chez vous, et 3 jours par semaine ce serait mieux, et à la carte s'il vous plaît (jours fixes, flexibles, enveloppe jours, mixte des trois)!

### Fini le collectif de travail et en route vers l'Uberisation de la Sécu !

**La FNPOS CGT rappelle l'adéquation entre notre revendication et la grande majorité des protocoles locaux en vigueur : 2 jours hebdomadaires de travail à distance maximum. Ce seuil de 2 jours garantit notamment le maintien du collectif au sein des organismes, la préservation des espaces de travail individuels et la santé des salariés. La norme est de travailler sur site principalement et pas à domicile.**

Pour toujours plus de travail à distance, le projet de l'Employeur :

- N'exclut plus de métier. Il prévoit le travail à distance accessible par activité et non plus par métier. Ainsi, par exemple, les travailleurs nomades/itinérants pourront être éligibles au travail à distance dans le cadre de l'exercice de leurs activités sédentaires.
- Fait reposer l'obligation de sécurité sur le télétravailleur devenu spécialiste en diagnostic électrique. Plus de visite faite par un professionnel pour évaluer la conformité de l'installation électrique ; seule l'attestation sur l'honneur suffit.
- Substitue le travail à distance à l'arrêt de travail pour la femme enceinte. Elle n'aura plus besoin de s'arrêter de travailler ; le médecin du travail lui aura prescrit 5 jours hebdomadaires de travail à distance.

**A défaut de levure pour faire monter les salaires, l'Employeur gonfle le travail à distance, profitant du désarroi des salariés affamés de bonnes conditions de travail sur site. Le soufflé va vite retomber, et la brigade CGT entend bien éviter les indigestions.**

